

La Révolution prolétarienne

Revue bi-mensuelle Syndicaliste Communiste

CONDITIONS D'ABONNEMENT		ADMINISTRATION & REDACTION	TROISIÈME ANNÉE — N° 44
FRANCE, ALGÉRIE COLONIES	EXTÉRIEUR	96, Quai Jemmapes, PARIS-X^e	15 Octobre 1927
Six mois . 16 fr. Un an . . 30 fr.	Six mois . 22 fr. Un an . . 40 fr.	Téléphone : Combat 08-02 Chèque Postal : <i>Révolution Prolétarienne</i> 734-99	Prix du numéro 1 50 (Extérieur : 2 fr.)

SOMMAIRE

Le Carnet du Sauvage :

Le rappel de Rakowsky. — L'Exclusion de Trotsky. — Après Bordeaux P. MONATTE.

La Justice en Algérie. R. LOUZON.

AU CONGRÈS DE BORDEAUX

Quatre grandes questions

à peine discutées

Par M. CHAMBELLAND

EN MARGE DU CONGRÈS

NOTES ÉCONOMIQUES

Moins, beaucoup moins de vacances ! — Si les rationalisateurs étaient sincères... — L'école unique et l'emprunt Rothschild-Poincaré. (R. LOUZON.)

LA RENAISSANCE DU SYNDICALISME

La Fédération de l'Éclairage sera-t-elle « resserrée » de toutes manières ? — A la C. G. T. — Les deux Congrès confédéraux. — Réponse à l'« Unité ».

FAITS ET DOCUMENTS

Les faits de la quinzaine. — Après la rupture du Comité anglo-russe. — L'Exclusion de Trotsky. — Une déclaration des « Amis de l'Unité ». — L'affaire Fimmen.

Le Carnet du Sauvage

Le rappel de Rakowsky.

Décidément le dixième anniversaire de la Révolution d'Octobre promet d'être célébré dans des circonstances peu réjouissantes ! Ici, rappel de Rakowsky et menace de rupture des relations diplomatiques ; en Russie, exclusion de Trotsky du Comité exécutif de l'Internationale, exclusion de Préobrajenski du Parti même.

Rakowsky est obligé de quitter la France, mais l'ambassade des Soviets ne sera pas fermée. Cependant, si la rupture est évitée cette fois, gardons-nous de croire que tout danger est passé ; on a trop parlé de rupture des deux côtés pour qu'il s'agisse d'un simple et normal changement d'ambassadeur, comme lors du départ de Krassine.

Il faut d'autant moins être rassuré que c'est le même homme qui lança en 1914 la formule : « La mobilisation n'est pas la guerre » qui en lance aujourd'hui une nouvelle : « Le rappel de Rakowsky n'est pas la rupture des relations diplomatiques avec la Russie. »

Poincaré ne confond pas une phase de procédure ou d'histoire, pour lui c'est la même chose, avec la phase qui la précède. Pendant vingt-quatre ou quarante-huit heures, la mobilisation ne fut pas la guerre ; mais elle en fut le prologue. Il pourrait bien en être de même avec le rappel de Rakowsky ; au lieu de quarante-huit heures, nous aurons quarante-huit jours de délai, mais il ne fait aucun doute que le cas de Rakowsky n'est pas une question de personne et qu'il ouvre la voie de la rupture. Si rien ne se jette en travers, la dernière étape peut même être vite franchie.

Les griefs invoqués contre Rakowsky ne sont que des prétextes exploités par les adversaires de toujours des relations avec la Russie et que

le gouvernement a cru malin de saisir au passage.

Rakowsky aurait commis le crime de signer une résolution de l'opposition du parti communiste russe. A moins que son successeur ne soit pris en dehors du parti communiste russe, ce qui est bien invraisemblable, on pourra toujours lui reprocher une résolution analogue émanant de son parti ou de l'Internationale communiste. Je n'ai pas vu le texte entier de la résolution reprochée à Rakowsky ni la liste de ses signataires, mais il est fort possible que dans le nombre de ceux-ci il y ait les noms d'autres ambassadeurs du gouvernement des Soviets, au moins celui de Kamenev, ambassadeur à Rome. Alors, Poincaré et Briand descendent plus bas que Mussolini ?

Rakowsky aurait fait à la presse des communications inacceptables sur le règlement des dettes dans le but de dresser des intérêts particuliers contre les directions du gouvernement français. Dans toute cette histoire de dettes, peu claire et guère brillante, il est bien probable qu'il n'a pas agi de son chef et que le gouvernement russe a voulu dresser, face à des intérêts particuliers agissant ostensiblement sur le gouvernement français d'autres intérêts particuliers capables de leur faire contrepoids. Mais les petits porteurs de fonds russes ont moins de ventre et font moins de poids que les pétroliers et les patrons de M. Noulens.

Il est tellement sûr que les griefs invoqués contre Rakowsky ne sont que des prétextes qu'il y a déjà plusieurs mois on colportait ce mot cruel de Briand : « Quand la Russie me donnerait-elle autre chose qu'un marchand de tapis d'Orient ? » Ce mot s'appliquait sans doute moins à la personne de Rakowsky qu'aux instructions qu'il était tenu de suivre. Mais l'ambassadeur autant que la politique de son gouvernement était atteint. Déjà Krassine s'était usé ; à son tour Rakowsky l'était, et même plus gravement. Cela promet pour Dolgolevski qui va venir !

Il y a quatre ans, quand la France, après l'Angleterre, renoua les relations diplomatiques, l'événement fut salué comme une victoire de la Révolution ; c'en était fini du fil de fer barbelé ; la Révolution russe s'était imposée. La victoire d'il y a quatre ans se changera-t-elle en défaite ? Et pour quelles raisons ? Des raisons il y en a plusieurs, mais la principale c'est que dans sa politique extérieure, la Russie des Soviets n'a pas tranché beaucoup sur les autres Etats, qu'elle n'a pas eu une figure différente des autres. Elle aurait imposé plus de respect et de crainte en tenant son rôle de gouvernement ouvrier qu'en permettant à ses ennemis de la traiter comme un marchand de tapis d'Orient.

L'exclusion de Trotsky.

On ne parviendra pas à expliquer l'exclusion de Trotsky aujourd'hui du Comité exécutif de l'Internationale communiste, demain du parti communiste russe, après-demain... du nombre des vivants peut-être, comme une banale mesure de discipline de parti.

Pas plus qu'on ne parviendra à célébrer dignement le dixième anniversaire de la Révolution russe dans le même temps où l'on frappera au visage l'homme le plus représentatif, avec Lénine, de cette Révolution. Pour les ouvriers du monde entier, le nom de Trotsky est lié à

celui de Lénine et ces deux hommes, j'allais écrire ces deux géants, restent les piliers de la Révolution russe. Parmi tant de choses incompréhensibles, en voilà une que tous les Sémard de la terre seront bien impuissants à faire comprendre. En frappant les artisans d'Octobre, on frappe et blesse la Révolution elle-même.

Par quel miracle, les hommes de la Révolution russe ont-ils échappé au sort des hommes de la Révolution française et ne se sont-ils pas envoyés mutuellement à l'échafaud ? N'y auraient-ils échappé pendant dix ans que pour commettre, la onzième année, cette faute et ce crime ?

Les petits politiciens du Parti annoncent que l'on a trouvé à Moscou une imprimerie illégale installée clandestinement par l'opposition du parti communiste et qu'un tel acte constitue un scandale inadmissible. Ce qui me paraît incompréhensible, intolérable et scandaleux c'est qu'une opposition forte moralement de la présence de tant d'ouvriers de la première heure, de tant des plus grands noms de la Révolution ne puisse se faire entendre librement des ouvriers russes et des ouvriers de partout, qu'elle doive recourir, comme sous le tsarisme, à des entreprises clandestines et illégales. C'est cela qui m'étonne et m'épouvante.

Il y a un an, Louzon, examinant ici quel pouvait être le remède à la bureaucratie, déclarait que la dictature du prolétariat c'était la liberté pour le prolétariat. C'est bien ce que devrait être la dictature du prolétariat, mais ce qu'elle n'est pas. Le prolétariat est condamné au même mutisme que les autres classes. Pareille défense de parler, d'examiner, de juger. « Bénis soient les dociles, bénis soient ceux qui approuvent toujours, et se trouvent en accord avec la volonté de la bureaucratie, maintenant et à jamais ! » a dit le *Crocodile* bolchevik, ainsi que Chambelland l'a rappelé au congrès de Bordeaux. Mais maudits soient les véritables révolutionnaires !

Le parti communiste russe va être appelé à juger l'opposition. A la juger ? Non, à la condamner à tout prix puisque les délégués au congrès du parti seront désignés sans que les membres du parti et l'ensemble des ouvriers russes aient pu connaître la pensée de cette opposition, sans qu'ils aient eu le droit d'exprimer librement leur pensée sur ce conflit.

L'Internationale communiste va être appelée de même à juger, les yeux fermés, les oreilles bouchées. Dramatique en Russie, la situation est d'un comique achevé dans nos pays. On publie et republie verdicts et réquisitoires, réquisitoires et verdicts, ne laissant transpirer de la défense des accusés que des bribes enchâssées dans le jugement qui condamne. Mais soyez sûrs que le parti français, comme tous les partis frères, sera unanime à applaudir au verdict. Il applaudira sans avoir pris la peine de savoir, sans avoir cherché à comprendre. Il lui suffit de savoir où est le manche, où est la caisse.

L'aventure la plus drôle est celle qui arrive au camarade Treint. Il serait rentré de Russie gagné au point de vue de l'opposition. Il aurait soumis au Comité central du Parti des 3 et 4 août dernier un rapport sur la politique de l'Internationale qui aurait, dit-on, fait l'effet d'une bombe. Le Comité central, son émotion calmée, a mis le rapport dans un tiroir. Du mois d'août à maintenant, nulle publication du parti ne l'a reproduit, pas même les *Cahiers du Bolchevisme*. Et voilà que le *Drapeau du Communisme*, du

7 octobre, un organe de l'opposition communiste allemande, le publie. Mais les membres du parti français l'ignoreront probablement au moment où ils seront appelés à se prononcer, comme ils ignorent tout, ce qui est plus important, de la pensée de l'opposition russe. D'un cœur léger ils contresigneront les verdicts qu'on leur soumettra.

Mais des délégations nombreuses vont se rendre en Russie. Elles connaîtront les éléments du procès. Je n'en crois rien. Ce n'est pas en quinze jours de solennités et de parades, que ceux mêmes qui le voudraient, s'il en est, pourraient se retrouver dans les conflits des hautes sphères et se rendre compte de la condition exacte de la classe ouvrière russe. Pour ma part, je n'ai jamais pu faire le voyage et l'enquête que je me promettais, n'ayant pu tailler dans ma vie six mois de liberté au moins à consacrer à cette tâche. Mais je reste frappé par ce fait que tous ceux qui ont séjourné une année ou plus en Russie, les uns ouvriers travaillant en usine, les autres comme militants, tous, ou presque tous, sont de cœur avec l'opposition.

Nous appartenons à une génération qui parlait de Révolution sociale sans en avoir jamais vu sous les yeux. Nous en voyons une, mais nous sommes si peu préparés à la comprendre, nous sommes si incapables d'en dégager la leçon que nous sommes impuissants à l'empêcher de se mutiler elle-même.

L'approche du danger nous changera-t-elle ?

Après Bordeaux.

Nos camarades qui étaient au Congrès de Bordeaux sont rentrés joyeux et pleins d'espoir. Comme j'étais loin de partager leur contentement, je leur ai posé à tous un tas de questions. Chaque fois on m'a dit : « Mais il ne faut pas juger le Congrès d'après l'*Humanité* et les jésuiteries d'un Raveau. Nos interventions ont porté sur les délégués. On ne pouvait nous donner raison; c'eût été fou. Mais on tient compte de nos critiques. N'est-ce rien que la suppression de l'introduction de la dictature du prolétariat dans les statuts ? La Ligue syndicaliste, pour son baptême, est apparue comme utile, sérieuse et destinée non à disloquer la C. G. T. U., mais à la redresser, et à préparer les esprits à l'unité syndicale. N'est-ce encore rien que cela ? »

Tout cela est peut-être vrai, mais il n'en reste pas moins que si, sur les 600 délégués au Congrès, nos camarades ont fait réfléchir ceux qui n'étaient pas complètement fanatisés, il y a les 200.000 lecteurs de l'*Humanité* qui ont retenu une impression exactement contraire. Les 200 ou 300 délégués qui ont réfléchi pourront-ils modifier l'impression générale créée sur les 200.000 ou bien le poids des 200.000 les recréera-t-il à nouveau ?

Ce qui est destiné à frapper, c'est la faiblesse numérique des syndicats opposants. Leur faible nombre ne me surprend pas. Je sais que beaucoup se refusent à la bataille des tendances; ils en sont las et dégoûtés. Beaucoup ne se sont pas fait représenter, d'autres ont voté avec la majorité.

Par-dessus tout, il y a ce phénomène qui se remarque depuis la guerre. On a le besoin de vivre en troupeau, de se plier à une discipline, de ne pas penser, de ne pas marcher hors de la colonne même si celle-ci se perd dans le brouillard. L'ouvrier français prend une indigestion de dis-

cipline. On l'a prétendu individualiste. Il veut montrer le contraire. Il le montrera tellement qu'un beau jour, qui n'est pas loin, gare la réaction ! Il explosera quand il s'apercevra qu'il a confondu discipline avec domestication et lâcheté de pensée.

Et parmi ceux qui se défendent contre cette abdication combien ont juste la force de regarder les téméraires qui vont se débattre ou se battre et de leur souhaiter bonne chance au passage.

Dernièrement, quelqu'un me disait : « Tu as tort de rappeler toujours quel courage il fallut de 1914 à 1918 pour tenir le coup et se faire battre de congrès en congrès. Il en faut autant aujourd'hui pour rester autour de la R. P. »

Je le crois aisément. Mais, c'est une raison de plus pour ne pas se décourager. Préparons opiniâtrement des temps meilleurs pour l'organisation syndicale et pour le mouvement révolutionnaire.

P. MONATTE.

LE CENTENAIRE DE LA CONQUÊTE

LA JUSTICE EN ALGÉRIE

Le Procureur général endosse la forfaiture du Procureur de la République.

Comme il fallait s'y attendre, le Procureur général d'Alger a refusé, comme le Procureur de la République, de poursuivre le ravisseur de la fillette indigène, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro.

Le Procureur général ne nie point les faits, ils sont indéniables, ni le crime, il est patent (art. 356 du Code Pénal); néanmoins, il refuse de poursuivre. Non seulement il ne nie point l'acte criminel, mais il en confirme lui-même officiellement l'existence, car, à la différence du Procureur de la République, il a promis d'intervenir pour que l'enfant soit rendue à sa mère. Le Procureur de la République couvrirait le crime et refusait même de l'interrompre; le Procureur général couvre lui aussi le crime, mais n'ose pas, comme son subordonné, se rendre complice de sa prolongation.

Récapitulons et précisons les différentes étapes de la forfaiture.

Une enfant de 13 ans, indigène, vit dans la banlieue d'Alger, chez sa tante et son oncle, auxquels sa mère, séparée de son mari, l'a confiée. Le 14 juillet au soir, cette enfant disparaît brusquement. Toute la nuit, sa tante la recherche. Affolée, le lendemain matin, elle va prévenir le commissaire de police du quartier. Une enfant indigène disparue, bah ! qu'est-ce que c'est que cela. Le commissaire ne se dépêche donc pas; il se contente de convoquer pour le 1^{er} août les voisins européens, dont la tante lui a donné les noms, afin que ceux-ci certifient que l'enfant a bien disparu. Mais sur les entrefaites, on découvre où est l'enfant, qui l'a ravie et la séquestre. C'est un Français. Alors, immédiatement, la scène change. Lorsque les six témoins européens, convoqués par le commissaire de police, se rendent à la convocation au jour et à l'heure prescrits, on les renvoie *sans les entendre*; c'est, leur dit-on, par erreur qu'ils ont été convoqués; on n'a pas besoin d'eux; on n'a rien à leur demander !

N'y comprenant plus rien, la mère constitue un avocat. On s'adresse au Procureur de la République. Celui-ci oppose d'abord des moyens dilatoires : « La première plainte a été signée par la tante, au lieu de l'être par la mère. » Une nouvelle plainte, parfaitement régulière, signée de la mère, est rédigée et remise. Quinze jours après le Procureur fait savoir qu'aucune suite n'y sera donnée : le ravisseur ne sera

pas poursuivi, rien même ne sera tenté pour faire rendre l'enfant à sa mère. Le Procureur général est alors saisi. A celui-ci il faut près de trois semaines pour se renseigner auprès du Procureur de la République... dont le bureau est juste à l'étage au-dessous du sien. Devant l'insistance des parents et de leur avocat, il ne peut cependant ajourner indéfiniment sa réponse; il la donne le 3 octobre, et elle est celle que nous avons dite : on fera rendre l'enfant, mais l'auteur du rapt ne sera pas poursuivi. Pourquoi ? Aucune raison n'est fournie; aucun prétexte même n'est inventé. *Sic volo, sic jubeo*. Je ne poursuis pas, parce que je ne veux pas poursuivre; c'est tout.

Supposez un instant que ce soit le contraire qui se soit produit, qu'un enfant français ait été enlevé par un indigène. Le commissaire eût été à peine prévenu que toute la police d'Algérie, toute la Sûreté, eût été mise sur pied. Et le ravisseur découvert aurait été immédiatement arrêté et emprisonné. Mais l'enfant ravi est indigène, le ravisseur est Français, la victime appartient au peuple conquis, le ravisseur aux conquérants; alors, aujourd'hui, 5 octobre, quatre-vingt-quatre jours après que le crime a été commis, quatre-vingt-trois jours après que l'officier de police judiciaire compétent a été saisi, et presque autant que le nom du ravisseur est connu, celui-ci continue à jouir de la liberté la plus complète, aucun mandat d'amener n'a été décerné contre lui, aucune information judiciaire même n'a été ouverte; il y a tout juste une promesse de faire rendre l'enfant à ses parents, promesse qui, d'ailleurs, au moment où j'écris, n'est pas encore réalisée.

Or, je le répète encore : il ne s'agit point là d'un fait isolé, mais de l'application d'une règle absolument générale. Si nous nous abstenons de donner le nom du ravisseur, c'est parce que, bien entendu, ce n'est pas lui, ce n'est pas son cas particulier qui nous importe; il y a, et il y aura sans doute toujours, aussi bien chez les Français que chez les Arabes ou que chez tout autre peuple, des criminels, des malades et des vicieux. Mais ce qui importe, ce qui est le scandale, c'est que du moment que le criminel est Français et que la victime est indigène, le crime est absous d'avance : on refuse de poursuivre, ou on acquitte (1).

Dans une interview récente, Viollette, gouverneur général de l'Algérie, déclarait que ce dont les indigènes avaient surtout besoin, c'était de « sécurité ». Je ne sais pas trop ce à quoi Viollette voulait par là faire allusion. En tout cas, voilà une occasion admirable pour ce Gouverneur, républicain et socialiste (1), de montrer s'il entend réellement, autrement qu'en paroles, assurer la sécurité des indigènes d'Algérie. Il s'agit ici d'un crime hautement caractérisé, et particulièrement ignoble. La magistrature algérienne, à tous les échelons, couvre le criminel; bien plus, les échelons inférieurs ont été jusqu'à se rendre formellement complices du crime, en ne faisant rien pour empêcher sa continuation. Qu'allez-vous faire, M. Viollette ?

Qu'allez-vous faire à l'égard de ces magistrats qui refusent délibérément à l'indigène la sécurité la plus élémentaire, celle que les sociétés les moins civilisées assurent en premier lieu, la sécurité de l'enfant ?

R. LOUZON.

(1) Dans les deux crimes que nous avons rapportés précédemment, l'attitude de la magistrature fut différente. Le Parquet poursuivit, et le jury acquitta. C'est que les distinctions nationales s'ajoutent aux distinctions de classes, sans les supprimer. Il y a le Français et l'indigène, mais il y a aussi le bourgeois français, et le non-bourgeois. Dans les deux affaires précédentes, les criminels, gardiens de prison et agents de la Sûreté n'étaient pas des bourgeois, dès lors le Parquet pouvait se donner le luxe d'avoir l'air de faire son devoir en poursuivant, sûr d'ailleurs, comme toujours, de l'acquiescement; cette fois le criminel est un bourgeois; dès lors des poursuites, même suivies d'acquiescement, doivent lui être épargnées : le Parquet arrête l'affaire à son origine.

EN MARGE DU CONGRÈS

L'épouvantail.

« La minorité, groupée autour de la *Révolution Proletarienne* de Monatte, avec son argumentation néo-réformiste se heurta au clairvoyant bon sens d'une majorité qui connaît le chemin de l'action de classe. »

Jacquet écrit cela en tête de la *Tribune des Cheminots* du 1^{er} octobre. C'est d'ailleurs le leitmotiv de tous les bonimenteurs de la majorité.

Qu'ils continuent tout à leur aise. Ils croient ainsi épouvanter les militants qui sont inquiets des méthodes néo-guesdistes, néo-réformistes, néo-parlementaristes de nos communistes de parti. Ils ne font que leur désigner le ferme flot où la minorité vraiment syndicaliste et vraiment communiste, qui continue et reconstruit la vieille tendance de la *Vie Ouvrière*, pourra se retrouver.

« Nous n'en sommes plus... »

« Nous n'en sommes plus à la période 1906-1910 », a écrit Raveau dans l'*Humanité* du 24 septembre.

Nos bolchévisateurs à la noix s'aperçoivent, en 1927, que le patronat est solidement organisé. Nous nous permettrons de leur dire que nous n'avons pas attendu aussi longtemps; l'une des préoccupations de la revue *La Vie Ouvrière* d'avant guerre, dont la *Révolution Proletarienne* n'est que le prolongement, consista précisément à attirer l'attention des militants sur l'organisation patronale.

Mais nos bolchévisateurs d'aujourd'hui étaient alors de farouches individualistes.

Ils ouvrent les yeux un peu tard.

Haro, sur les casquettiers !

Il a pris quelque chose le Syndicat parisien des Casquettiers pour être passé à la minorité !

Hier, ce syndicat possédait toutes les qualités; il était le plus combatif, le mieux organisé des syndicats de l'Habillemeut. Aujourd'hui, il est bon à pendre.

Que lui est-il donc arrivé ?

Il lui est arrivé d'être pris comme champ d'expériences par les fameux amateurs de stratégie des grèves qui l'ont lancé dans la lutte en pleine période de chômage et l'ont mis à mal.

Les militants du Syndicat des Casquettiers ont tiré la leçon de cette expérience; ils entendent désormais défendre un peu mieux leur organisation et... sa caisse. Car il y a aussi une histoire assez curieuse de caisse et de comptabilité.

Victoire de l'esprit léniniste.

« La conclusion à tirer du Congrès de Bordeaux, c'est la victoire de l'esprit léniniste dans le mouvement ouvrier français... »

— Vous en avez entendu parler, vous, de l'esprit léniniste, au Congrès ?

— Ma foi non. J'ai entendu une citation de Lénine, mais je crois bien que c'est un minoritaire, Corne, qui en a donné lecture à la tribune pour apprendre aux délégués que Lénine lui-même considérait comme une « bêtise » l'introduction de la « dictature du prolétariat » dans les statuts des syndicats. De même, j'ai entendu une citation de Karl Marx, mais c'est un autre minoritaire, Chambelland, qui l'a extraite de la fameuse interview du *Volkstaat*, dans laquelle Karl Marx affirmait : « Les syndicats ne doivent jamais être associés à un groupement politique, ni dépendre de celui-ci : autrement ils ne rempliraient pas leurs tâches et recevraient ainsi un coup mortel. »

Pauvre ex-gauchiste Berlioz ! Il lui faut bien mettre du « léninisme » dans son vocabulaire, attendu que c'est peut-être le moyen de se tirer de la route de Limoges, sur laquelle il marche à grands pas.

AU CONGRÈS DE BORDEAUX

QUATRE GRANDES QUESTIONS

à peine discutées

Oui, ne craignons pas de le répéter, la minorité syndicaliste de la C. G. T. U. a pu, sur le rapport moral, s'exprimer à peu près librement devant le Congrès de Bordeaux. Mais gardons-nous d'oublier que ce droit de libre expression, il nous a fallu le conquérir sur le sectarisme de la majorité. Mais gardons-nous d'oublier qu'à chaque instant, tout en « chantant la démocratie syndicale », il nous était reproché de « faire perdre son temps au Congrès », « d'accaparer la tribune ».

Que vaut ce dernier reproche ?

La discussion du rapport moral a commencé le lundi à 4 heures de l'après-midi, elle s'est poursuivie le mardi toute la journée, et s'est terminée le mercredi à midi. Elle a donc duré une quinzaine d'heures. Les militants de la Ligue Syndicaliste n'ont occupé la tribune à eux tous que pendant cinq heures maximum. Dix heures ont donc été prises, soit par des délégués qui, tout en votant pour le rapport moral, avaient des critiques à présenter, soit par les défenseurs du Bureau confédéral. Ce dernier a tenu la tribune, à lui seul, pendant plus de trois heures, pour nous répondre. On voit que le reproche qui nous est adressé d'avoir « accaparé la tribune » ne vaut exactement rien.

Mais si, sur le rapport moral, la discussion a été large, il n'en a pas été de même pour la suite de l'ordre du jour. Une série de présidents bien stylés — dont celui de la dernière journée, un jeune ouvrier s'est montré un as du genre (c'est ainsi qu'on prépare la nouvelle génération) — ne poursuivaient qu'un but : comprimer, et même étouffer, la discussion devant le Congrès. C'est tellement vrai que, seules, la question de l'unité et celle des syndicats à bases multiples ont été débattues à la tribune. Pour toutes les autres questions, après le monologue du rapporteur, nous entendions sonner le glas du « renvoi à la Commission ». Même pour la rationalisation, question importante cependant. Et nous allons voir que, en ce qui concerne l'unité syndicale par exemple, le débat public a été des plus étriqués.

L'UNITÉ SYNDICALE

Monmousseau ouvre le débat et donne lecture de la résolution présentée au Congrès par la Commission exécutive. Ce n'est pas une résolution qu'il nous apporte, mais un mauvais article de journal, quelque chose de bâclé.

Le débat commence par une intervention du camarade Schumacher (Livré), qui, comme à l'église, débute par un acte de foi en déclarant accepter dans ses grandes lignes la résolution présentée, mais qui aussitôt après expose carrément la thèse du « grignotage » en complète contradiction de termes avec la résolution qui, en effet, approuve et maintient « la ligne générale précédemment adoptée par la C. G. T. U. dans la question de l'unité », c'est-à-dire réprovoque en paroles cette thèse du « grignotage » dont les partisans sont de

plus en plus nombreux dans la C. G. T. U. Pour Schumacher, le « poirisme » a fait son temps. Ce que Schumacher appelle le « poirisme », ce sont les appels successifs pour la réalisation du front unique et de l'unité, qui, d'eux-mêmes, interdisent tout effort en vue de « chiper » des syndiqués et des syndicats à la vieille C. G. T.

Le même son de cloche est donné par Guny, des Coiffeurs, qui veut travailler à renforcer la C. G. T. U. *par tous les moyens*, par le délégué des Employés des Tramways urbains de Limoges, qui ne veut plus entendre parler de l'unité, par le délégué de l'Union locale d'Orléans, qui voit « l'unité impossible », par Nazzi, des dockers de Marseille, qui n'a plus aucun espoir dans une C. G. T. unique. Tout comme Schumacher, ces quatre partisans du « grignotage » affirment que, néanmoins, ils voteront la résolution de la Commission exécutive et cela ne peut que nous conduire à penser qu'à l'abri de cette résolution toutes les tactiques, même la tactique du « grignotage », seront permises, seront mises en pratique demain.

De fait, le débat qui aurait dû s'engager devant le Congrès entre les deux courants de la majorité, le courant qui veut continuer à pousser à la réalisation de l'unité, et le courant qui veut vider la C. G. T. de ses éléments acquis à l'unité, ce débat, qui aurait dû être important, n'a pas eu lieu, la question n'a pas été vidée, elle reste entière. Il dépendait cependant du Bureau confédéral de combattre avec force la thèse du « grignotage », de montrer que cette tactique ne peut même pas aboutir au renforcement de la C. G. T. U., qu'elle provoquerait forcément une riposte du côté confédéré, et que loin de se renforcer, les deux C. G. T. passeraient désormais leur temps à s'affaiblir mutuellement. Cela, le Bureau confédéral ne l'a pas fait. Pourquoi ?

J'ai bien peur que cette abstention résulte de fait que le Bureau confédéral ne considère, lui aussi, sa campagne pour l'unité syndicale que comme une tactique destinée à vider la C. G. T. de ses éléments unitaires et lutte de classe. Certes, il ne le dit pas. Certes, il affirme toujours sa foi en l'unité. Mais il ne croit pas, c'est mon impression, à la réalisation d'une C. G. T. unique, mais il s'en tient à la formule des « 70 ou 80 % d'unité », mais il n'a pas combattu la thèse du « grignotage », qui ne peut qu'ajourner indéfiniment la réalisation de l'unité syndicale, mais il n'a pas repris avec force le mot de Bourneton : « L'unité syndicale, c'est une question où l'on n'a pas le droit de s'énervier. »

De fait, si ceux qui « s'énervent », si ceux qui veulent constituer des syndicats unitaires en face des syndicats confédérés qui pratiqueraient des exclusions ou qui feraient œuvre de jaunes, si ceux qui veulent accepter dans la C. G. T. U. les syndicats confédérés adversaires de la politique de Jouhaux, si ce courant-là, extrêmement dangereux, a voté, malgré tout, la résolution de la Commission exécutive, n'est-ce pas parce qu'au fond l'autre courant n'est séparé de lui que par une question de tactique, n'est-ce pas parce qu'en réalité les deux courants ne croient pas, ni l'un ni l'autre, à l'unité ?

Un débat d'une autre nature s'est produit sur cette question. Si j'ai bien compris Rambaud, et ce n'était pas chose aisée, car les « aragoins » le harcelaient d'interruptions, il a reproché au Bureau confédéral d'avoir tardé à reprendre à son compte la résolution Paris-Etat Rive droite. Par

contre, il lui a imputé d'avoir confié la propagande en faveur de cette résolution à des membres du Parti, ce qui, à ses yeux, ne pouvait que nuire à son adoption par les syndicats confédérés. Rambaud considère que l'action du « Groupe des Amis de l'Unité » a abouti aux maigres résultats de Bullier parce qu'on a trop senti que le Parti communiste était derrière. Il déclare qu'il n'a pas confiance dans cette action des « Amis de l'Unité », pas plus, ajoute-t-il, que dans celle de la Ligue Syndicaliste au sein des syndicats confédérés. Rambaud voit comme une chose tout à fait nuisible à l'unité le fait que Jouhaux ait été empêché de parler au Cirque de Paris, puis il se félicite du fait que l'I. S. R. ait ordonné le retrait de la formule de la dictature du prolétariat des statuts confédéraux. Mais Rambaud est obligé de descendre de la tribune sans conclusion, à cause du brouhaha de la salle, et nous ne serons pas peu surpris de le voir ensuite à la Commission se rallier à la résolution de la C. E., et accepter d'en être le rapporteur devant le Congrès.

C'est Berlot, des Cheminots de Châlons, qui apporte le point de vue de la minorité, mais il ne dispose que de quinze minutes, et loin de pouvoir s'exprimer librement, il ne peut se faire entendre que par bribes. Beautés de la démocratie syndicale ! Berlot est particulièrement qualifié pour intervenir sur cette question, car il apporte à la tribune l'expérience de l'Union locale mixte de Châlons, qui vit depuis des années parce que, précise Berlot, la plupart des militants confédérés en font partie condamnent le syndicalisme de gouvernement, comme la plupart des militants unitaires condamnent le syndicalisme de parti. A l'inverse de Rambaud, Berlot reproche à la direction confédérale d'avoir sauté trop vite sur la résolution Paris-Etat Rive droite, résolution que les négateurs de l'indépendance du syndicalisme ne sont peut-être pas très qualifiés pour soutenir et pour propager. Berlot se voit contraint de terminer son exposé après l'affirmation que, pour réaliser l'unité, il faut généraliser l'exemple de l'Union locale mixte de Châlons, c'est-à-dire pratiquer plus que jamais le travail en commun à la base.

Après un long discours de Monmousseau, qui tient à répondre à Jouhaux, mais qui n'apporte rien de nouveau dans le débat, la discussion au Congrès est close. Elle n'a pas duré plus de cinq heures. Le lendemain, la Commission de l'Unité doit revoir la résolution présentée et la modifier s'il y a lieu, en s'inspirant du débat.

Les représentants de la minorité ont fourni, à la Commission, puis ont apporté, au moment du vote, par la voix de Cornec, à la tribune du Congrès, les raisons de leur abstention sur la résolution présentée.

D'abord, une raison d'ensemble ; tant que la direction de la C. G. T. U. pratiquera la direction unique avec le Parti communiste, il est impossible de croire que cette direction veut réellement l'unité, car la direction unique est un obstacle important à l'unité. La résolution sur l'unité devrait comporter une condamnation absolue de cette subordination étroite du mouvement syndical à un parti politique.

Puis, d'autres raisons, plus particulières. Nous ne pouvons « féliciter » le C. G. N. unitaire des 4 et 5 avril ainsi que la C. E. de la C. G. T. U. pour l'initiative qu'ils ont prise, en proposant au C. N. confédéré la rentrée en bloc des syndiqués unitaires au sein des syndicats confédérés, car nous

pensons que ce fut là une décision qui provoqua une certaine pagaille dans nos propres rangs, et qui laissa croire que l'unité pouvait se réaliser autrement qu'en traitant, de même qu'elle fut une arme entre les mains des leaders confédérés qui purent dire : « Pas besoin de parler d'unité. Les unitaires vont rentrer ! » Nous ne pouvions pas plus féliciter la direction de la C. G. T. U. d'avoir repris à son compte la résolution Paris-Etat Rive droite, car nous pensons que ce parrainage a été désastreux pour ladite résolution, interprétée désormais comme une manœuvre des communistes pour conquérir la vieille C. G. T.

Sur un autre point, il ne nous était pas possible de ratifier un jugement aussi sommaire que celui que contient la résolution sur le dernier Congrès des Trade-Unions, surtout que la question de l'unité internationale n'avait fait l'objet d'aucun rapport, ni d'aucun débat devant le Congrès ; celui-ci pouvait-il dire que « l'attitude de la majorité (1) des chefs trade-unionistes, conforme à celle de l'Internationale d'Amsterdam, traduit l'inquiétude de la bourgeoisie sur la poussée interne des masses ouvrières, et la nécessité qu'il y a pour elle de précipiter les manœuvres scissionnistes » ? Nous ne l'avons pas pensé ; nous croyons que les choses ne sont pas aussi simples.

Enfin, il nous est apparu, au cours du bref débat à la Commission (elle était réunie en plein air !) que le front unique n'était pas compris par la majorité comme la seule tactique de l'accord entre les organisations pour une action déterminée, mais qu'au contraire, on ne croyait pas à la possibilité et à l'efficacité de cette tactique, puisqu'on baptisait « front unique » l'appel aux masses, la réunion autour de l'organisation des ouvriers inorganisés, ce qui est une chose tout à fait différente du front unique.

Pour conclure, la résolution de Bordeaux sur l'unité nous apparaissait comme « une résolution pour rien » ; elle laisse subsister dans la C. G. T. U. tout un courant ne croyant pas à l'unité et qui ne s'est pas séparé, dans le vote, de l'autre courant, parce que ce dernier n'y croit guère. Ces deux courants ne veulent pas prendre le vrai chemin de l'unité, celui de l'indépendance du syndicalisme.

LES SYNDICATS A BASES MULTIPLES

Si le rapporteur sur cette question importante peut se réjouir du fait qu'aucune opposition de principe ne s'est affirmée à la tribune du Congrès contre le projet de « Caisse nationale de solidarité et de mutualité », cela ne veut pas dire que tous les délégués à ce Congrès ou que tous les syndicats de la C. G. T. U. soient d'accord sur ce principe : au sein même de la majorité du Congrès, il y avait certainement des opposants de principe aux syndicats à bases multiples, mais, est-ce pour ne pas passer pour des minoritaires en venant exposer publiquement leur point de vue, est-ce parce que la consigne était de réunir sur toutes les questions, une majorité 100 %, ces opposants-là se sont tus, et seuls des partisans de l'organisation

(1) C'est sur l'intervention de la minorité à la Commission qu'on a introduit dans la résolution ces mots : « de la majorité ». — Le texte primitif comportait une affirmation générale : « l'attitude des chefs trade-unionistes. »

de la solidarité et de la mutualité dans les syndicats sont venus discuter le rapport de Rabaté. Même le « fossile » dont parlait, il y a quelques mois le secrétaire de la Fédération unitaire des métaux, dans un feuillet de la *Vie Ouvrière*, même le « fossile », qui était là, dans le Congrès, n'a pas osé apporter à la tribune l'affirmation pourtant catégorique qu'il émettait dans la *Révolution Proletarienne* du 15 mars dernier :

L'instauration de la mutualité, écrivait-il, dans nos organisations syndicales augmentera incontestablement nos effectifs; mais, hélas! de quels éléments? Viendront au syndicat des travailleurs jusqu'alors hostiles, pour des avantages nettement établis, pour des droits fixés statutairement; des timorés, des timides, toujours enclins aux tractations, aux honteuses conciliations, aux abdications devant les maîtres. Une majorité de trembleurs, de capitulards pourront annihiler les efforts des camarades les plus conscients, les plus audacieux, les plus courageux, les plus actifs; résultat: une décroissance de l'esprit de combativité, de révolte, d'initiative.

Au nom de la minorité, Engler, vient essayer de mettre un peu d'ordre dans les idées sur cette question, mais auparavant, il déclare que la meilleure preuve que la minorité ne constitue pas un « parti » c'est que, sur une question comme celle des syndicats à bases multiples, des opinions différentes peuvent être exprimées par ses militants. Les rédacteurs de *l'Humanité* lui ont fait dire, dans leur compte rendu :

— Dans le groupe de la R. P., déclare-t-il, on ne peut se mettre d'accord quand il s'agit de réalisations pratiques...

Jamais Engler n'a prononcé cette phrase. Il a seulement dit : « Dans la minorité, il peut nous arriver de ne pas être d'accord sur une question d'ordre pratique comme celle des syndicats à bases multiples. » Engler aurait pu ajouter : c'est également le cas de la majorité, mais la différence entre la majorité et la minorité, c'est que ceux qui, dans la majorité, ne sont pas d'accord, ont tout juste le droit de la « boucler », tandis que dans la minorité, la liberté d'expression est absolue, et l'accord n'est pas le produit de la discipline, mais le résultat de la discussion.

Engler demande au Congrès s'il ne serait pas raisonnable de faire, dès l'abord, la distinction élémentaire entre la solidarité et la mutualité. La solidarité viserait les grèves et les lock-outs; la mutualité comprendrait, elle, la maladie, les accidents, le chômage. Dans le premier cas, ne faudrait-il pas envisager un effort national et obligatoire, l'institution d'une puissante caisse confédérale de solidarité, qui ne laisse plus les mouvements de grève à la merci de la réussite d'une souscription. Ceux qui ont l'habitude de conduire des mouvements de grève, déclare Engler, savent qu'il ne peut être question, sans risquer de briser le mouvement, de réserver les secours de grève aux seuls ouvriers qui auraient cotisé à une caisse : c'est ce qui arrivera avec le projet soumis au Congrès. Dans une grève, il faut secourir tout le monde; les premiers à réclamer des secours, ce ne sont même pas les syndiqués. Donc, il nous faut d'abord une organisation de la solidarité.

Engler donne un exemple précis. Il y a, dans ce Congrès, un fort contingent de délégués des cheminots. Une caisse confédérale, pour la maladie, pour les accidents, pour le chômage, cela ne peut intéresser la corporation des cheminots, déjà garantie. Mais une caisse de solidarité en vue des grèves, cela les cheminots ont le même intérêt que les

autres corporations à le créer, à y participer, car, comme toutes les autres corporations, il leur arrivera d'en avoir besoin.

Pour la mutualité, Engler exprime l'avis que la question n'est pas assez mûre pour faire vivre, dès l'année prochaine, une Caisse nationale comme celle qui est proposée. Engler précise qu'il est loin de parler en adversaire de la mutualité, et il donne à l'appui l'exemple de son propre syndicat, les dockers de Rouen, où la mutualité fonctionne depuis 1923. (Dans la *Révolution Proletarienne* de décembre 1926, on retrouvera la reproduction d'un article écrit par lui à l'époque dans le *Proletaire Normand*, à ce sujet.) Engler demande qu'avant de songer à une caisse nationale de mutualité, on réalise, à la base, dans les syndicats les plus importants, des exemples comme celui de sa propre organisation. Ces exemples-là seront les meilleurs moyens d'amener tous les militants à la nécessité d'organiser la mutualité dans les syndicats. Aujourd'hui, on veut l'organiser nationalement, alors qu'elle n'est encore comprise que de quelques-uns.

Puissions-nous être mauvais prophètes, mais, dans la suite du débat, comme au moment du rapport de la Commission, rapport qu'il n'a pas été permis de discuter, il est apparu que le projet de « Caisse Nationale » était, tel qu'il fut établi et modifié, difficilement viable. Kirsch, notamment, a montré que ce projet était placé sous le régime d'une loi qui permettra toute l'ingérence gouvernementale, tandis que sous le régime d'une autre loi, on aurait obtenu de plus grandes garanties contre cette ingérence. Les modifications apportées à la va-vite aux divers articles, eux-mêmes insuffisamment étudiés, permettront-elles à la direction confédérale de mettre, comme elle en a le mandat, cette caisse debout pour le 1^{er} janvier 1928? On peut en douter, ou, en tout cas, on peut prévoir que même mise debout, cette caisse ne fonctionnera qu'à petit feu, et que, par conséquent, le résultat recherché ne sera pas atteint.

D'après la *Vie Ouvrière*, le vote sur cette question a été le suivant :

Pour : 1.336 syndicats;
 Pour avec réserves : 13 syndicats;
 Abstentions : 116 syndicats;
 Contre : 27 syndicats.

Il est nécessaire de dire que la façon dont les votes, sur la question de l'unité comme sur celle des syndicats à bases multiples et comme sur toutes les autres, sauf sur le rapport moral où l'on vota par mandats, ont été émis ne permet pas de se faire une idée de l'opinion réelle du Congrès. En effet, le vote avait lieu à main levée, pour, contre et abstentions, puis le président demandait aux délégués qui avaient voté contre ou s'étaient abstenus, de faire parvenir au bureau le nom des syndicats qu'ils représentaient. Tous les délégués qui ont voté contre ou se sont abstenus, ont-ils répondu à cette demande? Ce n'est pas sûr. Les délégués de la majorité qui n'ont pas osé se prononcer contre les syndicats à bases multiples ne pourront-ils pas, de retour dans leurs syndicats, prétendre qu'ils ont levé la main contre, ou se sont abstenus, alors qu'ils se sont laissés incorporer dans les votes pour, cela pour que le Bureau confédéral puisse se glorifier auprès de l'I. S. R. d'une imposante majorité?

C'est évidemment bien ennuyeux pour la majorité confédérale que la minorité de la Ligue syndicaliste n'ait pas, sur cette question, mené un com-

bat de principe, et repoussé l'idée même de la mutualité au nom du syndicalisme d'avant guerre. Mais ceci provient simplement du fait que nous n'avons pas été les derniers, et que nous n'avons pas eu besoin des « conseils » de l'I. S. R. pour penser que nos syndicats devaient s'évertuer à retenir les travailleurs, non pas avec une façade de mots, mais avec des réalisations bien comprises et bien menées. Nous ne pensons pas, du reste, que cela soit en opposition aussi absolue qu'on le prétend avec le syndicalisme d'avant guerre, qui ne constituait tout de même pas un tout, inspiré par les mêmes principes, mais qui se composait de tendances assez différentes, et au sein duquel il n'y avait pas que les réformistes qui pensaient à constituer des syndicats puissants par le nombre. Pourquoi, pour réaliser les syndicats à bases multiples, fonder sur le syndicalisme d'avant guerre, pourfendre la « théorie » des « minorités agissantes » ? C'est probablement parce qu'il est des morts qui se portent tellement bien qu'il faut qu'on les tue à chaque occasion. Dans deux ans, nous verrons quel syndicalisme de masse aura réalisé la direction de la C. G. T. U. Espérons que le Congrès de Paris réunira un peu mieux que les 1.100 syndisats comprenant de 10 à 200 membres qui formaient le gros de la représentation à Bordeaux.

LA RATIONALISATION

Le Congrès de Bordeaux a-t-il donné à cette question de la rationalisation toute l'importance qu'elle mérite ?

A mon avis, non.

D'abord, et contrairement à ce qu'ont écrit les rédacteurs de l'*Humanité*, aucune discussion devant le Congrès. Mahouy, chargé par la minorité d'intervenir sur ce point, s'est vu refuser la parole, et c'est à la Commission seulement qu'il a pu faire entendre la voix de l'ouvrier d'usine ayant déjà subi, chez Citroën et chez Ford, la rationalisation. Il aurait cependant été intéressant que le Congrès entende, après l'exposé de Gaillard, qui ne voit la rationalisation que dans l'imprimé, livres, revues et journaux, quelqu'un qui sent la rationalisation dans sa vie quotidienne de métallurgiste. Mais, en cette circonstance, Dudilleux et ses amis n'ont pas manifesté leur horreur de la compilation.

Il aurait été également nécessaire de mettre en garde le Congrès contre l'erreur qui consiste à lier, suivant l'ancienne méthode « treintiste », la rationalisation de la production industrielle, à la réorganisation administrative et à la loi Buat-Boncour. On mélange ainsi des choses de nature bien différente et on aboutit à ce résultat qu'on ne sait plus contre quoi on se bat. Qu'est-ce qui, dans la rationalisation, est le plus directement dirigé contre la classe ouvrière ? Qu'est-ce qui sera plus sensible à la classe ouvrière, et contre quoi, par conséquent, il importe de dresser celle-ci ? Ce sont, évidemment, les nouvelles méthodes de travail ; comme l'a dit Mahouy à la Commission, elles constituent « l'élément capital de la rationalisation ».

Voici, établi par Mahouy lui-même, le résumé de ce qu'il a dit devant la Commission :

Pour ce qui est des nouvelles méthodes de travail, il y a la commandite ; à ce sujet, j'ajouterais, à ce que j'en ai déjà dit (1), que l'idée de Citroën

était d'établir le boni collectif, c'est-à-dire que le boni rapporté par exemple, par trois cents voitures sorties dans une journée devait être réparti entre tous les ouvriers, qu'ils travaillent à Javel, à Clichy, à Levallois ou à Saint-Ouen. Voyez les répercussions sur la paie individuelle.

Voyons le travail à la chaîne. Le terme, par lui-même, a une signification bien déterminée qu'il serait imprudent de perdre de vue.

Cette chaîne est bien comme ses aînées ; la chaîne des anciens galériens n'est pas différente de celle des galériens modernes ; on a remplacé les maillons de fer par des maillons humains.

Il existe deux sortes de « chaînes ». A la fabrication, la chaîne humaine est plus courante. Imaginez la fabrication d'une pièce quelconque que l'on divise en dix opérations sensiblement égales, vous aurez un enchaînement de dix ouvriers.

Vous sentez tout de suite l'importance de la première opération. C'est le premier ouvrier qui règle la vitesse, mais on aura eu soin de faire chronométrer un démonstrateur pour cette première opération, si bien que la vitesse ainsi réglée sans l'intervention des ouvriers intéressés, il ne leur reste plus qu'à travailler à la même vitesse. S'ils ne « suivent » pas, ils sont balancés.

L'autre chaîne plus employée au montage est faite de maillons plats actionnés par un moteur sur un plan horizontal.

Comme pour l'autre, on divise les opérations en parties sensiblement égales. Chaque ouvrier a derrière lui un tas de pièces qu'il doit monter ; il monte sa pièce pendant que la voiture passe devant lui.

Du châssis placé sur la chaîne au départ, on trouvera à l'autre bout une voiture dans laquelle vous pourrez prendre place immédiatement (le remplissage du réservoir à essence et du radiateur se fait en cours de route).

Si un ouvrier n'arrive pas à faire son opération dans le temps qui lui est dévolu, on le met à la porte.

La vitesse de cette chaîne est réglée par la direction, sans aucune intervention de la part des ouvriers ; certaines chaînes ont même plusieurs vitesses, si ce n'est toutes, et dans les cas de presse on accélère sans demander l'avis des principaux intéressés qui n'en peuvent mais, se demandant ce qui leur arrive. Ajoutons que les nouveaux embauchés l'ignorent ; ce n'est affiché nulle part, bien entendu.

Un camarade me disait, il y a quelque temps : « Mais, comment se fait-il, puisque, d'après toi, le patronat trouve des avantages à cette façon d'organiser le travail, il ne l'applique pas partout ? »

Bien oui, très beau l'organisation du travail, très bien la diminution du prix de revient, mais toute la question est de faire avaler la couleuvre aux ouvriers, qui sentent fort bien qu'ils ont tout à y perdre et rien à y gagner.

Le patronat sait cela. Citroën n'a jamais voulu composer avec ses ouvriers, il veut être le maître absolu tout en jouant au philanthrope. D'autre part, vous ne trouvez pas ça singulier, que les grands esclavagistes modernes ressentent le besoin de pratiquer la philanthropie à mesure que les conditions de travail imposées à leurs ouvriers deviennent plus modernes ?

Maintenant, un exemple précis de la rationalisation chez Ford, à Asnières.

Si vous voulez être embauché, prenez votre air le plus bête et faites ressortir vos muscles, montrez-vous agile et souple, faites teindre vos cheveux s'ils

(1) E. P. n° 34. — *Conflit Citroën.*

commencent à blanchir. Au travail, à l'heure exacte, imaginez-vous le départ d'une course de vitesse; pas le droit de fumer, pas le droit de parler, pas le droit de souffler quelques minutes, on pourrait presque dire quelques secondes. Ne restez pas trop longtemps aux waters, la constipation est une vieille coutume qui doit disparaître de nos mœurs, on doit rationaliser son estomac comme le reste; on arrête le travail juste à l'heure, au coup de sifflet (un camarade a baptisé le travail du matin premier round et celui du soir deuxième round). Pour compléter, vous avez un numéro épinglé à votre veste, les gardes-chiourme le prennent si vous ne vous montrez pas un bon « Fordiste » et vous prenez la porte sans discussion. Le temps, c'est de l'argent.

Enfin, tous les chefs savent siffler et on ne vous appelle jamais par votre nom, on vous siffle.

Voilà ce qu'on appelle « progrès ».

Il me paraît inutile d'insister sur ce qu'il adviendrait des générations prochaines et présentes si elles acceptaient de telles conditions d'existence; un tiers de la journée transformé en brute, un autre à dormir, le reste du temps, il sera impossible de se dégager de l'ambiance. Ainsi l'humanité connaîtra un recul dont les conséquences ne peuvent échapper à aucun militant.

Cette discipline féroce et sauvage est indispensable pour l'application du travail à la chaîne, sans discipline pas de chaîné possible, par conséquent, si on est partisan de la chaîne, on est partisan de l'abrutissement de la classe ouvrière, on est partisan inconscient de l'esclavage.

Citroën a appliqué en partie ce mirifique programme. Ford l'a appliqué en entier grâce à ses hauts salaires. Les hauts salaires de Ford ne doivent tromper personne.

Ford s'est développé dans des conditions tout à fait particulières qui lui ont permis de donner des salaires assez élevés. On vous paie, produisez. Toute l'idéologie fordiste est là, mais elle disparaît par la concurrence à mesure que le fordisme s'étend à l'industrie, c'est ainsi que lui-même se trouve atteint depuis quelques années.

La classe ouvrière, pour ne pas se laisser distancer par le patronat, doit commencer la lutte pour la diminution des heures de travail, la fixation de la vitesse de la chaîne par les ouvriers eux-mêmes : imposons le contrôle ouvrier et les conseils d'entreprise.

On a vu, au commencement de l'année, des ouvriers de chez Citroën faire grève sans savoir exactement ce qu'ils réclamaient. Ils n'étaient pas contents, et c'était tout.

Il est temps pour les organisations ouvrières de canaliser ce mécontentement par des revendications appropriées.

Les « revendications appropriées » réclâmées par Mahouy, certaines sont incluses dans la résolution votée par le Congrès à l'unanimité, mais je crois qu'on n'y a pas assez souligné que, dans le travail à la chaîne, c'est par la revendication de la fixation de la vitesse de la chaîne par les ouvriers eux-mêmes, qu'on fera pénétrer au cœur de l'usine l'idée du contrôle ouvrier. Je crois aussi qu'on a eu le tort d'éparpiller l'attention sur un trop grand nombre de points dont certains, comme les quatre premiers, auraient fort bien pu tenir en une seule phrase. Voici la conclusion de la résolution du Congrès :

A la position de combat du patronat, la classe ouvrière ne peut répondre en acceptant une tactique de

collaboration avec l'exploiteur. Seule la lutte énergique avec les organisations syndicales, dont la force sera constamment présente dans l'usine, peut apporter aux salariés des résultats positifs. La C. G. T. U. appelle tous les travailleurs et toutes les travailleuses sans distinction à la bataille immédiate pour réaliser les revendications suivantes :

- a) Résistance acharnée à toute nouvelle diminution de salaire;
- b) Lutte pour ramener à leur taux primitif les salaires déjà diminués;
- c) Lutte pour hausser les salaires au niveau du prix de la vie;
- d) Garantie du salaire vital;
- e) Stricte application de la journée de huit heures, sans dérogations ni récupérations;
- f) Semaine de quarante-quatre heures;
- g) Réduction de la journée de travail au-dessous de huit heures dans les branches de la production où la vitesse du travail et le surmenage qui en résulte imposent cette réduction;
- h) Congé payé chaque année à toutes et tous sans exception, mesure rendue indispensable par les nouvelles méthodes;
- i) Droit au travail pour tous et secours vital aux chômeurs.

Les femmes, les jeunes sont de plus en plus nombreux utilisés comme manœuvres spécialisés ou non, payés à des taux inférieurs, ainsi que les travailleurs coloniaux et étrangers. Il nous faut imposer l'application du principe :

A travail égal, salaire égal.

LA RÉORGANISATION SYNDICALE

Pendant que Dudilieux commentait son rapport sur la réorganisation syndicale, un camarade faisait une réflexion, qu'on aurait tort de prendre pour une boutade : « Trop de syndicats unitaires, hélas ! sont squelettiques, disait-il, et l'état de leurs effectifs ne leur permet pas d'agir, alors, comme tout de même il faut faire quelque chose, ils se mettent à se réorganiser, et cela leur donne l'illusion qu'ils vivent. »

Il est certain qu'en réalité la question de la réorganisation syndicale n'est qu'un aspect du problème du recrutement syndical. Si l'on veut se réorganiser, ce n'est pas pour mieux disposer ses troupes en face de l'adversaire, c'est, dans la presque totalité des cas, pour pouvoir recruter des troupes, pour intensifier la propagande au moyen d'un permanent qu'un syndicat régional d'industrie, avec la centralisation des caisses, peut payer, alors qu'un syndicat local ou un syndicat de métier ne peuvent pas toujours se le permettre.

Il faut regretter que sur cette question, comme sur bien d'autres, un large débat ne se soit pas institué devant le Congrès, car ce débat aurait certainement permis d'apercevoir que le souci des délégués n'était pas tellement celui de répondre, par les syndicats régionaux d'industrie, à une concentration régionale industrielle du patronat souvent inexistante, mais qu'il s'agissait surtout de réunir les moyens faibles de la quantité des petits syndicats unitaires, dans l'espoir que l'addition de ces faiblesses constituerait, désormais, une force.

Appelons cela comme on le voudra, mais je crains qu'il y ait là-dessous ce que je nommerais l'illusion du permanent, qui consiste à croire que pour avoir de la force, il faut avoir un permanent, alors que dans la réalité, c'est quand nos

organisations syndicales deviennent fortes qu'elles se voient dans l'obligation de recourir à un de leurs membres pour assurer, contre rétribution, le travail intérieur et la propagande. Réunissez les petits syndicats d'aujourd'hui en un grand syndicat régional d'industrie, donc transformez-les, soit en sections locales, soit en sections techniques, et mettez à leur tête un ou plusieurs permanents, vous aurez peut-être un remarquable appareil, mais si, à la base, vous n'avez pas les militants actifs et dévoués qui, dans l'usine, faisaient vivre le petit syndicat, si vos sections locales ou techniques ne vivent pas par ce moyen, votre syndicat régional ne vivra pas.

Le sens de l'adjonction présentée par Charbit à la Commission, adjonction repoussée par celle-ci, puis repoussée par le Congrès, est que pour qu'elles vivent — on ne vit pas sans une certaine liberté et sans moyens — les sections locales ou les sections techniques des futurs syndicats régionaux d'industrie doivent conserver leur autonomie administrative et financière. Voici le texte de l'adjonction de Charbit :

Le Congrès indique que la création des syndicats régionaux d'industrie n'implique pas nécessairement la suppression des syndicats existants. Ceux-ci peuvent au contraire subsister comme sections locales ou sections techniques, mais conserver leur autonomie administrative et financière au sein des syndicats régionaux.

Les sections techniques ou locales sont tenues d'exécuter toutes les décisions d'ordre général prises par le syndicat régional d'industrie, mais elles conservent leur pleine autonomie pour tout ce qui touche spécialement leurs adhérents.

La représentation des sections syndicales au sein du syndicat d'industrie doit s'effectuer selon les principes de la représentation proportionnelle proportionnée.

L'expérience montrera — dans certains cas la preuve est déjà faite — que l'adjonction de Charbit n'était pas le témoignage d'un « esprit conservateur et néo-réformiste », mais qu'elle exprimait la connaissance d'un état de fait, qui n'est pas particulier à l'industrie du Livre.

Une autre raison qui a déterminé la minorité du Congrès — et pas seulement la minorité — à voter contre la résolution rapportée par Dudilieux, c'est l'obligation formulée dans des termes excessivement impératifs, à la fin de cette résolution, à tous les syndicats d'avoir à se resserrer, même s'ils n'en sentent pas le besoin. Lisez bien ceci :

Le Congrès trace à l'ensemble des organisations adhérentes les tâches pratiques dont l'énoncé suit :

9. — *Au point de vue des modifications à apporter aux prescriptions statutaires des Unions et des Fédérations, inclure des dispositions stipulant cette dernière obligation (1) et les suivantes :*

- a) *Reconnaissance d'un seul syndicat par industrie dans une même ville;*
- b) *Agglomération des syndicats locaux en sec-*

(1) Obligation de « ne créer et n'accepter de nouvelles formations syndicales que lorsqu'elles ne peuvent, par leur contenu, fusionner localement avec les formations existantes ou être rattachées en section aux syndicats voisins. »

tions des syndicats régionaux quand l'industrie qu'ils groupent est répartie dans plusieurs centres de la région;

c) *Prévoir pour l'avenir, et dans un délai à déterminer, que la représentation dans les congrès des U. R., des Fédérations et de la Confédération dépendra de la constitution obligatoire des syndicats locaux et régionaux d'industrie.*

Si nous pouvons marquer un premier point en ce sens que la forme régionale ne paraît plus devoir être imposée à tous, puisqu'on ne la prévoit sagement que « quand l'industrie est répartie dans plusieurs centres de la région », ce qui évitera une « régionalisation » abusive, nous sommes forcés de constater que sur la question du resserrement par industrie, les moyens prévus par la résolution du Congrès participent de la « mécanisation », pourtant souvent dénoncée par la majorité elle-même. Si ces moyens sont vraiment mis en application, qu'arrivera-t-il lorsqu'un syndicat corporatif refusera, pour toutes sortes de bonnes raisons et en considération d'une situation donnée, de se resserrer ? Il arrivera qu'on ne le reconnaîtra plus comme faisant partie de la C. G. T. U. ! Il sera EXCLU pour n'avoir pas voulu se resserrer.

Si l'on avait pu discuter devant le Congrès, la minorité aurait également répondu à Dudilieux sur le point de savoir si notre opposition à cette « réorganisation mécanique » provient de notre « esprit conservateur et néo-réformiste ». Nous lui aurions alors rappelé — il paraît l'avoir oublié — que sa formule : « Un syndicat par industrie et par région » est exactement la formule sur laquelle sont bâtis les mouvements syndicaux réformistes des autres pays, et que c'est justement grâce à cette formule, grâce à « l'appareil » des syndicats régionaux d'industrie, grâce à cette formidable extension du centralisme, que la plupart des hommes d'Amsterdam maintiennent leur domination sur leurs mouvements nationaux. Le réformisme, dans cette question comme dans pas mal d'autres, c'est chez Dudilieux et ses amis qu'on en découvre les traces.

La *Vie Ouvrière* donne ainsi les résultats du vote sur la réorganisation syndicale :

Pour : 1.373 syndicats
Abstentions : 79 syndicats.
Contre : 40 syndicats.

Ces chiffres nous apparaissent comme inexacts, mais allez donc les contrôler avec la façon dont le vote a eu lieu ! Ce que nous savons, c'est qu'en plus des syndicats de la minorité, 41, pas mal d'autres syndicats ont fait parvenir leur vote contre au Bureau, et que, notamment, les délégués de la plupart des syndicats de la Fédération des Ports et Docks ont déclaré, en séance publique, et à la grande colère du Bureau confédéral, voter contre la résolution. Sans doute, on a dû transformer les votes contre des Ports et Docks en abstentions !

Pourquoi ? Parce que le fin mot de l'histoire, c'est, je crois, qu'il faut donner à l'I. S. R., sur toutes les questions, l'impression d'une majorité qui frise les 100 %, même si cette majorité n'est pas réelle. Sur cette question surtout, l'I. S. R. pourrait, avec de tels procédés, éprouver de cruels mécomptes. Elle ne devra s'en prendre qu'à elle-même.

M. CHAMBELLAND.

NOTES ÉCONOMIQUES

Moins, beaucoup moins de vacances !

Il n'y a peut-être pas à l'époque actuelle de meilleur indice du niveau de vie d'une classe que la possibilité pour ses membres de prendre des vacances et de voyager. La proportion des ouvriers qui peuvent aller passer huit jours ou quinze jours par an à la campagne indique mieux que toutes autres statistiques le plus ou moins grand degré de bien-être qu'a conquis la classe ouvrière.

Or, l'examen des recettes de chemins de fer pendant ces derniers mois montre combien on a moins voyagé, combien donc on a pris moins de vacances que l'an dernier.

Jusqu'à l'époque des vacances, jusqu'au 15 juillet, les recettes des chemins de fer français sont en augmentation sur celles des mois correspondants de l'année dernière; à partir du 15 juillet, c'est l'inverse: du 15 juillet au 12 août — bien que les tarifs soient durant cette période de plus d'un quart plus élevés que dans la période correspondante de l'an dernier, les nouveaux tarifs n'ayant été mis en vigueur qu'au 16 août 1926 — les recettes sont inférieures de 8 millions et demi (1) à celles de l'an dernier; à partir de la mi-août, les tarifs devenant les mêmes pour les deux années, la diminution se montre dans toute son ampleur: du 12 août au 9 septembre, 102 millions (1) de moins en 1927 qu'en 1926.

Ce chiffre caractérise très exactement le degré d'abaissement du niveau de vie de l'ouvrier français, abaissement dû au manque de réaction contre l'offensive patronale sur les salaires, déclinée à l'occasion de la crise de stabilisation.

Si les rationalisateurs étaient sincères...

La diminution des recettes de chemins de fer soulève un grave problème pour les finances de l'Etat. L'an dernier, les Compagnies avaient à peu près bouclé leur budget. Cette année, il va y avoir au contraire un déficit considérable, que le ministère des Finances chiffre d'ores et déjà, paraît-il, à 600 millions. Déficit que, d'après les conventions Le Trocquer, l'Etat doit combler.

Comment empêcher ce déficit de se produire, ou tout au moins de se renouveler les années prochaines? Augmenter encore les tarifs? Ce serait à peu près inopérant. Car, ainsi que nous venons de le dire, les recettes du 14 juillet au 12 août ont été inférieures à celles de l'époque correspondante de l'an dernier, bien qu'entre temps les tarifs aient été augmentés dans une proportion allant de 24 % pour les marchandises petite vitesse à 30 % pour les voyageurs. Une nouvelle augmentation des tarifs n'aurait donc presque certainement qu'un pareil résultat: diminuer le

(1) Ces chiffres s'appliquent aux recettes totales des chemins de fer, les Compagnies ne publiant pas séparément les recettes relatives aux voyageurs et celles relatives aux marchandises. Mais le fait que le début de la diminution coïncide avec le début de la période des vacances, ainsi que les déclarations faites à de récentes assemblées générales d'actionnaires, permettent de considérer que la diminution totale provient très certainement pour une grande partie de la diminution de la recette voyageurs.

trafic dans une proportion telle que la recette totale, malgré l'augmentation des tarifs, serait diminuée.

Il faut donc chercher ailleurs, chercher à diminuer les dépenses, puisqu'on ne peut accroître les recettes. Nous nous permettons de proposer pour cela un moyen.

Il est un fait bien connu, connu et avoué, même par les techniciens bourgeois des chemins de fer, — du moins quand ils sont entre eux (voir par exemple le cours de Colson à l'Ecole des Ponts et Chaussées) — c'est qu'une cause essentielle de déficit pour les chemins de fer réside dans le transport des voyageurs de première et de seconde classes, les prix que ceux-ci paient étant très inférieurs à ce que leur transport coûte.

Voici un exemple qui donnera une idée de combien le transport d'un voyageur de première est plus onéreux que le transport d'un voyageur de troisième, malgré que celui-là paie plus du double que celui-ci.

Il y a sur la grande ligne Paris-Nice par Marseille, deux rapides se suivant à peu de distance, et ayant à très peu de chose près la même marche. Ces deux rapides consomment exactement la même quantité de combustible et d'huile, leurs frais de traction et ceux du personnel, c'est-à-dire l'essentiel des frais, sont donc les mêmes.

Or voici quel était l'été dernier la composition de ces rapides :

Rapide N° 5 : 4 voitures de première à sept compartiments, dont chacun à six voyageurs (1);

Rapide N° 23 : 2 voitures de première comme les précédentes, 4 voitures de seconde à huit compartiments dont chacun à huit voyageurs, 5 voitures de troisième à dix compartiments dont chacun à huit voyageurs.

Si nous supposons que chacun de ces trains est complet, le premier transportera 168 voyageurs de 1^{re} classe payant chacun de Paris à Nice 490 fr. 15, soit une recette totale de 82.345 francs; le second transportera 84 voyageurs de 1^{re} classe, 256 voyageurs de 2^e classe (prix du billet : 330 fr. 75), 400 voyageurs de 3^e classe (prix du billet : 198 fr.), ce qui donnera comme recette 41.172 francs pour les voyageurs de première, 84.672 francs pour ceux de seconde, et 86.180 francs pour ceux de troisième, au total : 212.024 francs.

Ainsi, voilà deux trains qui occasionnent les mêmes dépenses, mais dont l'un donne une recette qui est presque triple de celle de l'autre, cela du fait des troisièmes qui, bien que n'occupant que la moitié du second train, procurent à elles seules une recette supérieure à la recette totale du premier train.

Si on ajoute que nous avons négligé un grand nombre d'autres facteurs qui ne font que renforcer le phénomène, tels que l'entretien et l'amortissement des voitures qui est naturellement beaucoup plus élevé pour les voitures de première que pour celles de troisième, et surtout ceci : que le coefficient d'utilisation des voitures de troisième est infiniment plus grand que celui

(1) Nous négligeons le fait que certains de ces compartiments sont des compartiments à couchettes ou des lits-salons; pour ces compartiments le voyageur paie un supplément, mais comme il y a alors moins de six voyageurs par compartiment, la recette totale par compartiment est encore moindre que pour un compartiment de première ordinaire, bien que naturellement son coût de transport soit le même.

des voitures de première, celles-ci étant presque toujours complètement vides sur les petites et moyennes lignes, on voit combien le voyageur de troisième paie infiniment plus cher que celui de première (et à un moindre degré, que celui de seconde), par rapport à ce qu'il coûte. Ainsi qu'il convient dans un pays de saine démocratie bourgeoise, c'est le pauvre qui paie pour le riche; le voyageur de troisième paie pour le voyageur de première.

A cela, que faire ? Augmenter le prix des billets de première et de seconde ? Mais pour arriver à des prix qui correspondent réellement au prix du transport, il faudrait au moins doubler ou tripler les prix actuels, dès lors les voitures de première et même celles de seconde circuleraient plus encore à vide qu'à présent, on perdrait ainsi d'un côté ce qu'on gagnerait de l'autre. Il n'y a qu'une solution, et elle est bien simple : c'est de supprimer première et seconde, créer la *classe unique*.

Ce serait là une mesure de rationalisation au premier chef, et qui plus est, à l'avantage d'être appliquée dans le pays même que nos rationalisateurs nous citent tout le temps comme modèle, aux Etats-Unis, où il n'y a qu'une classe dans les chemins de fer.

Mesure de rationalisation qui en outre ne lèse personne, qui au contraire profite à tout le monde. Aux Compagnies qui verront leurs dépenses diminuées, et leur service simplifié. A l'Etat qui n'aura plus de déficit à combler. Aux bourgeois enfin, qui se trouvant mêlés, pendant leurs voyages, au monde des producteurs, auront ainsi l'occasion de se décrétiniser quelque peu. Le seul inconvénient sera pour l'actuel voyageur de troisième, qui se trouvera de ce fait exposé à de désagréables promiscuités, mais, hélas ! tant qu'il y aura des bourgeois, on ne pourra jamais complètement éviter leur contact.

En adoptant cette réforme, nos maîtres prouveraient par le fait leur volonté de « rationalisation », ils montreraient que « rationaliser » n'est pas simplement pour eux accroître l'exploitation des ouvriers. Gageons cependant qu'ils n'en feront rien.

L'école unique et l'emprunt Rothschild-Poincaré.

Les élections approchent : Herriot annonce qu'il va réaliser la gratuité de l'enseignement secondaire.

La question de l'école unique est une question très grave : c'est une offensive de fond de la démocratie contre la conscience de classe. La traiter à fond serait dépasser le cadre de ces notes. Faisons seulement remarquer que d'après Herriot la gratuité de l'enseignement secondaire ne coûterait que 58 millions par an, mais que cette somme est si formidable (!) qu'on ne pourra réaliser la réforme que très progressivement; l'année prochaine on l'appliquera tout juste dans quelques petites villes de province.

Or le dernier emprunt, l'emprunt de « consolidation » Poincaré-Rothschild, coûte au budget une somme supplémentaire de 270 millions par an (1), soit près de cinq fois plus que ne coûterait la réalisation complète de la gratuité de l'enseignement secondaire. Si cet emprunt n'avait point été fait, il n'y aurait pas un sou de moins dans les caisses de l'Etat, le franc aurait exacte-

ment la même valeur, on pourrait réaliser la grande réforme herriotique complètement dès l'an prochain, et il resterait encore 200 millions dont on ne saurait que faire, mais, mais... Rothschild et autres actionnaires de la Banque de France auraient 4 milliards et demi de moins de billets à placer à leur profit. R. LOUZON.

LA RENAISSANCE DU SYNDICALISME

La Fédération de l'Éclairage sera-t-elle « resserrée » de toutes manières ?

Les camarades n'ont pas oublié dans quelle situation embarrassante s'étaient trouvés le bureau et la C. E. fédérale, lors de notre précédent Congrès.

Une majorité s'était affirmée pour l'indépendance du syndicalisme, majorité de syndicats, mais non d'adhérents, les deux plus gros Syndicats de la Fédération (Gaz de Paris et Producteurs d'Electricité de la Région parisienne) s'étant prononcés contre ce point de vue et ayant rallié le camp orthodoxe.

Portés de trois votes successifs, nous acceptâmes d'assurer jusqu'à un prochain Congrès la gestion de notre organisme. Nous pensions que des modifications aux statuts fédéraux permettraient de remédier à cette situation. Grande fut notre stupéfaction en constatant que les Syndicats parisiens non seulement ne présentaient aucune modification, mais déclaraient dans leur assemblée générale que ceux de leurs membres qui accepteraient de faire partie de la Commission exécutive fédérale, sans être présentés par leur propre Syndicat, se mettraient tout bonnement en dehors de l'organisation. Politique d'exclusion qui en vaut une autre !

Plaçant l'intérêt du mouvement ouvrier au-dessus de notre amour-propre personnel, ne voulant pas que des militants soient exclus, que pouvions-nous faire ?

La semaine avant le Congrès, Dubois, secrétaire du Syndicat du Gaz de Paris, commença l'attaque dans la *V. O.* Pour lui, nous sommes des anticommunistes. Il possède le monopole de la pensée et de l'action communistes. Fichtre ! Pourtant certains faits nous autorisent à prendre Dubois pour un communiste à l'eau de rose. Sans acrimonie aucune, nous lui conseillons de relire la fable de la *Paille et la poutre*.

La fusion avec les Services publics.

Dès la première séance du Congrès, quelques escarmouches. On valide le mandat du Syndicat du Havre, bien qu'il ne soit pas à jour de ses cotisations. Les années précédentes on refusa pareils mandats. Cette année, pour les besoins de la cause, autre façon de procéder. Ensuite, Dubois et consorts refusent le vote sur le travail accompli depuis le dernier Congrès. Sur notre intervention, à Maure et à moi, un vote à lieu, approuvant à l'unanimité notre gestion conforme aux décisions des Congrès antérieurs.

(1) Voir la *Révolution Proletarienne* du 15 août 1927.

L'après-midi, la question de la fusion avec la Fédération des Services publics occupa toute la séance. Après l'octroi de certaines garanties demandées, le principe de la fusion fut adopté à une grande majorité. Quant aux modalités, une large discussion eut lieu. Nos orthodoxes nous accordèrent tout ce que nous demandions. Pensez-ils qu'une fois la fusion réalisée il leur sera commode de faire dans la nouvelle Fédération tout ce qui leur plaira, certains d'avoir la majorité ?

Notre camarade Jeanjean, des Chauffeurs-Conducteurs, ayant déclaré qu'il n'était pas d'accord sur le principe de la fusion — ce qui était bien son droit — Salom ne trouva rien de mieux que de s'étonner que le Syndicat des Chauffeurs-Conducteurs soit à la Fédération de l'Éclairage. Il ne se souvenait plus que le Syndicat des Chauffeurs-Conducteurs fut un des premiers à constituer la Fédération et que ledit Salom était alors secrétaire fédéral.

L'élection du bureau.

La séance du matin de la deuxième journée fut occupée par le rapport technique de Delers. Mais il était visible que tous attendaient avec impatience l'élection du bureau et de la C. E. Il était nécessaire que la position qu'avait toujours gardé notre Fédération fût discutée.

Je donnai connaissance de la résolution suivante, présentée par le Syndicat d'Agen et ratifiée par divers Syndicats de province, ce qui m'amena à préciser une fois de plus les erreurs commises par le Bureau confédéral et à réfuter les dires de Dubois :

Le VI^e Congrès de la Fédération unitaire de l'Éclairage et des Forces Motrices, réuni à Bordeaux, les 16, 17 et 18 septembre 1927,

Constate que la Fédération n'a jamais dérogé aux directives venues de la base, homologuées par les différents congrès précédents;

Désireux de voir se perpétuer ce principe essentiel à la vitalité du mouvement syndical, par une autonomie absolue en dehors de tout groupement politique;

Croit de son devoir de rappeler le passage voté lors du Congrès de Bourges, et qui dit :

« Estime que le syndicalisme a intérêt à agir librement et sans aucune entrave politique ou philosophique, ce qui lui permettra d'attirer à lui la masse des travailleurs en vue de l'idéal poursuivi, la libération du salariat. »

Et considérant que l'orientation prise par l'organisme central en ce qui concerne la « Direction unique », va à l'encontre de la volonté des masses;

Déclare ne pouvoir et vouloir accorder sa confiance qu'aux seuls représentants ouvriers prenant l'engagement de respecter intégralement dans son esprit et dans sa lettre la résolution votée au Congrès de Saint-Étienne, charte constitutive de la C. G. T. U., suite logique de la charte d'Amiens.

Pour ces raisons, demande à la C. E. qui va être élue de ne point s'écarter de ces principes et de s'engager à continuer à suivre la ligne de conduite tenue jusqu'à ce jour par la Fédération;

Donne mandat au délégué au Congrès confédéral de défendre ce point de vue, seul susceptible de donner au syndicalisme français la cohésion plus que jamais nécessaire au rôle historique du prolétariat.

Immédiatement, le transfuge Salom, oubliant de répondre aux faits que j'avais apportés, fonça sur la *Révolution Proletarienne*. Les pires ennemis du prolétariat, ce sont les adhérents de la Ligue Syndicaliste. Si un jour ses amis les communistes orthodoxes venaient à détenir le pouvoir, ils n'hésiteraient pas à nous couper la tête.

Brrr ! Nous voilà prévenus. Mais Salom aura beau faire du zèle; le jour est moins loin où ses amis d'aujourd'hui lui régleront son compte.

C'est le camarade Frère, le militant du Gaz parisien, qui répliqua à Salom et à Dubois, et leur dit quelques dures vérités. El leur notifia son écœurement devant les procédés employés pour salir des militants. Maure, à son tour, retraça la position que la Fédération de l'Éclairage avait toujours gardée. Salom ayant demandé ce que faisait Monatte dans un Syndicat lafayettiste, Maure lui fit remarquer que lorsque Monatte était à l'*Humanité* les mêmes hommes qui aujourd'hui lui font grief de sa position syndicale, se gardaient bien alors d'effleurer cette question... Pourquoi ? A son avis Monatte est autant révolutionnaire que ceux qui prétendent en détenir l'exclusivité.

Dubois essaya devant le Congrès de jouer avec les militants emprisonnés et de faire un parallèle avec les camarades de la R. P.

Je répondis à Dubois que nous aussi nous avions pris nos responsabilités et que nous les reprendrons quand il le faudra, sans poser aux martyrs pour cela.

Contre notre résolution, Dubois en déposa une approuvant toutes les directives de la C. G. T. U., quelles qu'elles soient. Au vote, 15 voix pour notre résolution, 4 abstentions et 33 voix pour celle de Dubois. Immédiatement après il fut procédé à l'élection de la C. E. Le camarade Jeanjean déclara retirer les candidatures de son Syndicat et la liste orthodoxe fut élue. Notons qu'un grand nombre de Syndicats qui s'étaient affirmés sur notre résolution s'abstinrent, mais déclarèrent voter contre la présence de Salom à la C. E.

Notre Congrès fut déclaré clos. On oublia d'annoncer l'*Internationale*. Les orthos sont vainqueurs, mais l'organisation des travailleurs de l'Éclairage sort-elle renforcée ? C'est douteux. Un « resserrement » mal effectué peut lui faire un grand mal qui viendrait s'ajouter au mal profond causé déjà par l'esprit de secte.

KÉRAUDY.

A la C. G. T.

La C. G. T. mène campagne contre la peine de mort. C'est toute la leçon qu'elle a su tirer de l'affaire Sacco-Vanzetti.

On éprouve un certain malaise à entendre parler de la vie humaine qui serait sacrée, les mêmes hommes qui s'enorgueillissaient de 1914 à 1918 d'être pour la guerre jusqu'au bout.

Elle n'était guère sacrée la vie humaine, alors, pour les jusqu'aboutistes !

LES DEUX CONGRÈS CONFÉDÉRAUX

La Ligue syndicaliste reprend ses causeries mensuelles.

Elle organise, pour le vendredi 21 octobre, à 20 h. 30, Salle de la coopérative « La Solidarité », 15, rue de Meaux (métro : Combat), un compte rendu des deux récents Congrès confédéraux.

Pierre Monatte fera le compte rendu du Congrès de Bullier.

Les camarades de la minorité syndicaliste de la C. G. T. U., feront le compte rendu du Congrès de Bordeaux.

Les lecteurs de la *Révolution Proletarienne*, sont cordialement invités.

RÉPONSE A L' "UNITÉ"

Mes appréciations sur le rôle des « Amis de l'Unité », au Congrès de Bullier, n'ont pas été du goût de Grandin. Il le montre dans l'*Unité* du 1^{er} octobre.

Loin de démontrer que ces appréciations sont fausses et injustes, il ne fait que les légitimer un peu plus.

J'ai dit que les « Amis de l'Unité » arrivaient au Congrès sérieusement handicapés, que le sabotage du meeting des fonctionnaires et de celui du Cirque de Paris retombait sur eux. Je l'ai dit et je le pense toujours; ce fut pour les « Amis de l'Unité » le coup d'assommoir avant le Congrès. Grandin peut avoir un avis différent. Ce qui lui est interdit, c'est d'insinuer que j'ai prétendu que c'étaient les « Amis de l'Unité » qui avaient procédé à ces sabotages de meetings.

J'ai dit que les « Amis de l'Unité » avaient usé les planches-sans souci de faire œuvre utile. Grandin s'indigne. Qu'il se rappelle donc l'interminable discours de Péronin, de Metz, suivi de celui de Georges Joseph, un secrétaire du Parti, qui ouvrirent la discussion du rapport moral. On m'a assuré que ces discours avaient été idéologiquement épâtants. Je continue à penser qu'ils furent lamentables, idéologiquement et autrement. D'ailleurs, même s'ils avaient été épâtants, même s'ils n'avaient pas lassé le Congrès, ils auraient eu le grand tort de retarder l'intervention de Le Guen et d'empêcher — ce qui s'est produit — que la discussion tournât autour de la résolution Paris-Rive droite.

J'ai dit que les « Amis de l'Unité » sont une institution camouflée du Parti communiste. Grandin prétend, naturellement, que c'est faux. Il n'est pas dans les habitudes des gens qui mettent un masque de le retirer eux-mêmes. A moins que leur nez ait crevé le masque. Alors, s'ils sont intelligents, ils sont les premiers à en rire. Bien que Grandin ne rit pas, je puis l'assurer qu'il y a beau temps que le nez du Parti a crevé le masque. Pour nous, il l'a crevé même le premier jour, lors de la toute première circulaire des « Amis de Châtelleraut, expédiée de là-bas, mais portant en tête l'indication : « Paris, le... ».

Grandin dit qu'il ne tenait qu'à moi d'entrer aux « Amis de l'Unité ». J'avais aussi le droit, j'espère, de n'y pas entrer. Je suis trop vieux pour juger d'une bouteille par l'étiquette. Or, on ne peut être ami de l'Unité et partisan de la direction unique, ami de l'Unité et adversaire de l'indépendance du syndicalisme comme est tenu de l'être un communiste orthodoxe. Des amis de l'Unité de ce calibre sont de bien mauvais amis, sinon des ennemis de l'Unité.

Que le Parti communiste fasse sa besogne, ça le regarde, mais qu'il ne compte pas la faire derrière le paravent de nos idées, qu'il ne compte pas, surtout, la faire avec ceux qu'il a trompés une première fois et chassés de ses rangs non seulement parce qu'ils refusaient de se prononcer les yeux fermés sur la crise russe, mais parce qu'ils gardaient des « préjugés » syndicalistes.

Nous aussi nous avons horreur de la confusion; nous voulons que la tendance syndicaliste s'affirme et s'organise. Mais nous laisserons le bluff et le tapage aux amis de l'*Humanité*; ce n'est pas notre méthode et nous savons que par de tels moyens on ne peut que se discréditer. Que les communistes de parti fassent leur besogne. Nous ferons la nôtre.

Grandin déclare que je n'ai rien fait pour organiser l'opposition au sein de la C. G. T. Mais, lui, qu'a-t-il donc fait ? Nous ne l'avons pas connu dans la minorité de la C. G. T., de 1914 à 1921. Il lui a fallu attendre les élections législatives de 1924. D'autres élections approchent, le voilà tout trépidant. A défaut de travail sérieux, il lui faut donner des gages.

Ne pourrait-il pas en donner d'autres qu'en nous tapant dessus ? — P. M.

FAITS ET DOCUMENTS

Les Faits de la quinzaine

DIMANCHE 25 SEPTEMBRE. — Congrès des Fédérations unitaires du Bâtiment, de l'Alimentation et des Ports et Docks à Bordeaux.

LUNDI 26. — Congrès de la Fédération confédérée des Cuir et Peaux.

— Le Congrès unitaire des Services publics accepte la fusion avec l'Éclairage.

MARDI 27. — La XXI^e Chambre condamne huit militants communistes, dont Marty et Ducloux, à un total de cinquante-huit années de prison.

— Mort du professeur Prenant.

U. R. S. S. : Trotsky est exclu du Comité exécutif de la III^e Internationale.

MERCREDI 28. — *Angleterre* : Le Conseil général des Trade-Unions désigne Ben Turner comme président.

VENDREDI 30. — Démonstration des marins de l'*Ernest-Renan*. 54 arrestations. 80 détenus de la prison maritime sont transférés à Malbosquet.

DIMANCHE 2 OCTOBRE. — *Espagne* : Un nouveau complot contre Primo de Rivera aurait été découvert à Madrid.

LUNDI 3. — Le rappel de Rakowsky serait décidé.

— Le Quai d'Orsay publie trois documents sur les négociations commerciales avec l'Amérique.

Angleterre : Congrès du Labour Party à Blackpool.

Etats-Unis : Congrès de l'American Federation of Labour à Los Angeles.

MARDI 4. — Tchitchérine dément que le rappel de Rakowsky soit décidé.

Mexique : Des soulèvements se sont produits dans plusieurs États.

MERCREDI 5. — La sœur de Vanzetti, retour d'Amérique, débarque à Cherbourg.

Angleterre : Le Congrès du Labour Party déclare que la nationalisation des mines sera la première réforme d'un gouvernement travailliste.

JEUDI 6. — L'enquête du contrôleur général Arnould sur les incidents de Toulon est terminée.

VENDREDI 7. — L'ambassadeur à Moscou remet une note écrite demandant le rappel de Rakowsky.

SAMEDI 8. — Le Gouvernement publie les notes échangées avec l'*U. R. S. S.* au sujet du rappel de Rakowsky.

Angleterre : Une motion de l'I. L. P. en faveur de l'Unité politique internationale est repoussée au Congrès de Blackpool par 1.381.000 voix contre 1.071.000.

DIMANCHE 9. — Manifestation à Saint-Ouen en souvenir de Sacco et Vanzetti.

— Un accord est réalisé entre postiers et instituteurs sous l'égide de la C. G. T.

LUNDI 10. — Le Conseil national du Sous-Sol confédéré discute de l'application de la rationalisation dans divers bassins miniers.

Après la rupture du Comité anglo-russe. Dans le Bulletin d'août-septembre de la Fédération Internationale des Transports, Nathans trace le tableau suivant de la situation du mouvement syndical international :

Un coup d'œil rapide sur la situation nous démontre que nous sommes plus éloignés que jamais de l'Unité au sein du mouvement syndical international, de l'Unité si impérieusement nécessaire dans cette période pleine de dangers, cette période de la concentration croissante du capitalisme, de l'impérialisme et du fascisme.

On a pu espérer un moment que le Congrès de

Paris de la F. S. I. aurait eu du moins cet unique bon côté, d'éclaircir l'atmosphère, comme après un orage, et d'aplanir la voie pour une meilleure entente et appréciation réciproques. Un indice pour cet espoir nous était donné par les paroles de Stenhuis, le président de la Centrale syndicale hollandaise, membre du Conseil général de la F. S. I., immédiatement après le congrès : « Dans ces circonstances, une nouvelle proposition des Anglais (concernant une entrevue avec les Russes) ne saurait et ne pourrait guère être repoussée. »

L'attitude adoptée par les Russes après le Congrès de Paris, particulièrement à l'égard du mouvement britannique, a fait surgir de nouveaux obstacles sur la voie de l'unité, cela d'une façon qui nous semble incompréhensible, à moins que des facteurs étrangers au mouvement syndical russe n'aient joué un rôle important en cette question.

Ne perdons pas l'espoir, toutefois. Nos camarades syndicalistes russes devront bien finir par comprendre combien la tactique qu'ils adoptent, ou qui leur est imposée, est erronée.

Les faits leur apprendront sans doute graduellement qu'il est dans l'intérêt du mouvement ouvrier d'Europe occidentale, certes, mais pour le moins autant de l'intérêt de leur mouvement à eux et de la Russie soviétique, que l'unité soit établie et qu'il est nécessaire qu'ils concourent sérieusement à la réaliser. On n'a rien vu jusqu'à présent d'un pareil concours. L'unité que nous voulons, c'est la coordination de toutes les forces pour la lutte commune, en laissant aux mouvements nationaux la liberté de mener la lutte de la manière que les circonstances réclament et en excluant toute tutelle du dehors. Ayons bon espoir et continuons à œuvrer afin de créer une base susceptible de réaliser l'entente entre les tendances et les pays hostiles les uns aux autres.

*

L'exclusion de Trotsky.

La *Pravda* du 3 octobre a publié la décision d'exclusion du Comité exécutif de l'Internationale communiste prise

contre Trotsky et Vouiovitch. En voici les parties essentielles :

Appelés à répondre au plénum d'août du Comité central et de la Commission centrale de contrôle du Parti communiste de l'Union soviétique pour leurs agissements, les représentants de l'opposition se sont, tout comme le 16 octobre 1926, engagés solennellement, par une déclaration, à cesser tout travail fractionnel clandestin dirigé contre le Parti. Cet engagement a été pris par l'opposition alors qu'elle était menacée de voir ses leaders, les camarades Trotsky et Zinoviev exclus du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique. Mais, quelques jours après, cette déclaration subissait le même sort que celle du 16 octobre. L'opposition a violé ses promesses de la façon la plus flagrante, elle a violé les engagements pris devant tout le Parti, devant toute l'Internationale communiste et, par là, elle a rendu absolument impossible la présence de Trotsky et de Vouiovitch au Comité exécutif de l'Internationale communiste.

Malgré les engagements pris au plénum du Comité central et de la Commission centrale de contrôle, l'opposition a continué à former ses centres d'organisation, ce qui, dans la pratique, constitue une tentative de créer l'embryon d'un parti trotskiste à côté du parti léniniste, à côté du Parti communiste de l'Union soviétique. En même temps, elle a continué à maintenir et à consolider ses liens avec divers groupes de renégats, avec le groupe Maslov-Ruth Fischer en Allemagne, avec Souvarine en France, etc.

...A l'heure où s'aggrave la situation internationale de l'U. R. S. S., à l'heure où l'intervention impérialiste menace directement le premier Etat prolétarien, l'opposition forme ouvertement bloc avec les groupes représentant les pires déchets du mouvement ouvrier international, avec les groupes qui sont sur la limite même de la contre-révolution,

qui sèment dans les rangs du prolétariat européen la calomnie empoisonnée contre l'U. R. S. S., qui tentent de paralyser le volenté du prolétariat de défendre l'Union soviétique par leurs bavardages sur le Thermidor, sur la dégénérescence, sur l'orientation « Koulak », etc...

...L'opposition propage les affirmations les plus fausses. Elle déclare que le Comité central du Parti communiste de l'U. R. S. S. a l'intention de renoncer au monopole du commerce extérieur, elle propage sciemment la calomnie sur la position du Comité central dans la question des dettes, et dans celles des rapports avec les Koulaks, au sujet de la politique de l'Internationale communiste en Chine.

La découverte d'une imprimerie clandestine de l'opposition qui eut lieu tout récemment a montré avec netteté combien l'opposition était éloignée du Parti et de l'Internationale communistes. En même temps, on découvrit que lors de l'organisation de cette imprimerie l'opposition ne s'était pas fait scrupule de se servir des sans-parti, des intellectuels bourgeois liés avec des éléments louches au point de vue politique, voire avec des éléments nettement antisoviétiques. De cette façon, l'opposition devient bon gré mal gré le centre idéologique et organisatoire de toutes les couches ennemies du prolétariat, de tous ceux qui aspirent à renverser la dictature prolétarienne.

A l'accusation de violer la discipline du Parti, le camarade Trotsky a répondu que la discipline du Parti n'était pas obligatoire pour lui. Dans le discours dont il donna lecture, il déclara que la discipline bureaucratique basée sur une ligne politique erronée constituait non pas un instrument d'union, mais un instrument de désorganisation du Parti. Naturellement, le camarade Trotsky refuse de se soumettre à la discipline prolétarienne qu'il apprécie de cette façon.

Le camarade Trotsky a déclaré ouvertement au président du Comité exécutif de l'Internationale communiste : « Serebriakov, Preobrajenski et Charov, qui organisèrent une imprimerie illégale contre le Parti, étaient par leur action politique de beaucoup supérieurs à ceux qui cachent leurs crimes sous le couvert de la discipline du Parti. »

Dans sa déclaration au plénum d'août, l'opposition a renoncé à sa théorie du « Thermidor », mais cela n'empêche pas le camarade Trotsky de se servir de nouveau d'expressions comme celles-ci : « Orientation thermidorienne », ou « faux bonapartistes ». En outre, il a lancé contre les organes dirigeants de l'Internationale communiste et du Parti communiste de l'Union soviétique l'accusation directe d'« usurpation ». « Les pleins pouvoirs ne sont donnés au Presidium, déclara Trotsky, que pour une année. La prolongation arbitraire de ces pleins pouvoirs constitue une usurpation », et encore : « Au-dessus de toutes les questions, nous plaçons celle de l'auto-défense à l'égard du groupe Staline-Boukhanine. »

« L'appareil, a déclaré Trotsky, prépare le Congrès où il enverra ses fonctionnaires désignés d'avance, et qui devront autoriser le sommet de l'appareil à poursuivre ce travail à l'avenir. »

Le Presidium du Comité Exécutif de l'Internationale Communiste considère que la présence des camarades Trotsky et Vouiovitch n'est plus possible au Comité Exécutif de l'Internationale Communiste, contre lequel ils mènent une lutte violente à l'aide de feuilles de renégats à l'étranger et des imprimeries illégales.

Afin de maintenir l'unité dans les rangs léninistes, afin de lutter contre le travail de scission de l'opposition, en considérant que toutes les mises en garde ont été déjà faites, et qu'il deviendrait dangereux de renoncer à prendre les mesures nécessaires, le Presidium du Comité Exécutif de l'Internationale Communiste et la Commission Internationale de contrôle, se basant sur la décision précitée du huitième Plénum du Comité Exécutif, a décidé, à l'unanimité, à sa séance du 27 septembre, d'exclure les camarades Trotsky et Vouiovitch du Comité Exécutif de l'Internationale Communiste.

Une déclaration des « Amis de l'Unité ». L'Unité du 1^{er} octobre publie une déclaration émanant du groupe central des « Amis de l'Unité » de Châtelleraut, demandant à tous les groupes affiliés de s'incliner par discipline devant la décision du Congrès de Bullier et de se dissoudre :

...La majorité du Congrès, dans un vote de dernière heure acouis dans la confusion, a déclaré que les adhérents aux groupes des Amis de l'Unité se mettraient en dehors de la Confédération s'ils maintenaient leur adhésion. Les camarades de Châtelleraut estiment qu'ils doivent s'incliner sous cette menace de mesures disciplinaires, ne serait-ce que pour donner à leurs adversaires la preuve qu'ils ne cherchent pas à désorganiser la C. G. T., mais seulement à essayer de faire triompher leurs opinions dans son sein. En conséquence, le groupe central de Châtelleraut prononce sa dissolution par discipline, et invite les groupes affiliés dans tout le pays à le suivre dans cette voie.

La motion sur l'unité votée au Congrès affirme que « la liberté d'opinion ne peut être en cause dans notre organisation économique ». Forts du droit de critique que leur confère ce texte, les camarades syndiqués confédérés de Châtelleraut continueront à faire paraître le journal « L'Unité », ouvert à tous ceux qui travaillent pour les mêmes buts qu'eux. Ils invitent donc tous les partisans de l'unité à se serrer autour de cet organe, à y collaborer largement, à le diffuser parmi les travailleurs de la C. G. T.

**

L'affaire Fimmen.

Le Conseil général de l'Internationale des Transports, réuni à Paris au début d'août, a été appelé à examiner le rapport établi par la Commission d'enquête désignée par le Congrès international de l'an dernier, à la suite des attaques dont Fimmen avait été l'objet en raison de son rôle dans le mouvement pour l'unité.

Le Bulletin d'information de l'I. T. F. d'août-septembre publie la résolution suivante qui a été prise :

Le Conseil général estime qu'il est incompatible avec les principes de l'I. T. F., comme étant une Fédération d'organisations indépendantes adhérentes aux Centrales nationales de leurs pays respectifs, que les secrétaires désignés par l'I. T. F. participent ou collaborent à des entreprises ou des manifestations qui vont à l'encontre de l'I. T. F.

Afin d'éviter tout préjudice aux organisations adhérentes et afin d'empêcher une lutte de tendances au sein de l'I. T. F., le Conseil général réclame des secrétaires la reconnaissance sans réserves et le respect sans conditions des principes sus-énoncés.

Dans le cas dont il s'agit, le Conseil général exige de Fimmen qu'il rompe, avant la fin de l'année 1927, toute relation avec les institutions au sujet desquelles des plaintes ont été formulées.

Les institutions visées sont les groupements d'« Amis de l'Unité ». Peu nombreux et déjà bien affaiblis, la résolution du Conseil général de l'I. T. F. leur porte le dernier coup.

Nous avons reçu :

Louis Bertrand : *Souvenirs d'un Meneur Socialiste*; deux tomes. (L'Eglantine, Bruxelles.)

J.-M. Lahy : *Du Clan primitif au Couple moderne* (Histoire de la Famille à travers les âges); 10 francs. (Collection « Les Cahiers de la Femme, Editions Radot. »)

Maxime Alexandre : *Les desseins de la Liberté*, brochure. (A Paris, chez l'auteur.)

ENTRE NOUS

Cette fois encore, nous ne pouvons pas bavarder longuement. Ce serait bien utile, pourtant. Nous avons maintes choses à dire tant sur la rédaction que sur l'administration.

— Trop pleins de choses syndicales, vos numéros de ces derniers mois, nous a-t-on reproché de divers côtés. Vous délaissiez les autres problèmes révolutionnaires.

C'est peut-être vrai. Encore n'est-ce pas sûr, car nous nous reprochons de n'avoir pas parlé comme il l'aurait fallu de la mort du Comité anglo-russe et du Congrès de l'Internationale d'Amsterdam. Nous avons attendu en vain des renseignements dont nous pensions avoir besoin. Le mieux, encore une fois, a été l'ennemi du bien.

Mais qu'on prenne garde à ne pas dédaigner les choses syndicales. Un socialisme ou un communisme qui méprise ces questions et les regarde comme d'intérêt inférieur a vite fait de se désintéresser de l'effort même de la classe ouvrière.

Nous en reparlerons, d'ailleurs.

Notre souscription.

Nous ne sommes pas encore rentrés dans les 2.000 francs qu'a coûtés le contre-rapport de la C. G. T. U. Cette quinzaine, 307 francs seulement de souscriptions; diverses listes qu'on nous avait annoncées ne sont toujours pas parvenues. Pressez-vous, camarades.

Voici les souscriptions de la quinzaine :

Syndicat des Chauffeurs-Conducteurs (Paris), 25 fr.; Clément (Paris), 5; Audin (Paris), 10,30; Fronty (Paris), 36,75; Giaufrret (Alpes-Maritimes), 10; Cervoni (S.-et-O.), 5; Achard (Puy-de-Dôme), 5; Thionville (Paris), 4; Jaquet (Rhône), 25; Susini (Corse), 25; Liorot (Paris), 10; Rouays (Loire), 6; Marie Guillot (Saône-et-Loire), 50; Liste remise par Petit (Librairie du Travail) : Un camarade du Gaz, 2; Fronty, 1; Un syndicaliste, 20; Bouveyron, 15; Un syndicaliste, 25; Un groupe de copains à l'issue de la Manifestation de Saint-Ouen, 7,10; Un syndicaliste, 10; Total : 80 fr. 10; St... (Paris), 10. — Total de la quinzaine : 307 fr. 15. — Total général au 12 octobre : 1.213 fr. 65.

Il reste donc encore 800 francs à couvrir.

Nous tâcherons, la quinzaine prochaine, de disposer d'une page pour l'« Entre Nous ». Ainsi nous pourrions à la fois répondre à toute une série de remarques qui nous ont été faites et montrer la nécessité pour ceux qui ont à cœur que la R. P. vive et se développe, de fournir un effort plus méthodique et plus tenace. Nous expliquerons comment nous comprenons cet effort.

Reliez vous-mêmes la R. P.

« LE SELFLIOR »

Systeme perfectionné de reliure automatique

est établi pour relier en un volume la collection d'une année, même en cours d'abonnement.

Prix : 8 fr. 50

Franco 10 fr. 50

Etranger 13 fr. 50

Vous qui collectionnez la « R. P. », utilisez cette reliure solide, propre et bon marché.

Le gérant : V. GODONNÈCHE.

Paris. — Imp. Nouvelle (Ass. ouv.), 11, rue Cadet. Téléphone Gut. 30-79.

J. Amilcar, directeur. — 1665-10-27.

